

KANOUN

Revue mensuelle



Association démocratique pour des réfugiés
Iraniens



Troisième années Nr.9 Septembre 2008



Madjid Moshayedi

Un moratoire théorique sur l'exécution en Iran

Le pouvoir judiciaire du régime des mollahs a annoncé sa décision de supprimer de son code pénal la lapidation et l'amputation. « La dernière version du projet de loi (révisant le) code pénal, qui a subi plusieurs modifications, ne comporte pas ce genre de peines », a dit Jamshidi, le porte-parole du pouvoir judiciaire.

La lapidation en vigueur depuis l'arrivée au pouvoir des mollahs a énormément nuit à leur image. En supprimant cette peine barbare ainsi que l'amputation, le régime améliore son image ...

Page 2



La présidence du Conseil de l'Union européenne condamne l'exécution de M. Behnam Zaree

Les mollahs ont pendu le 26 août Behnam Zareh pour un délit qu'il aurait commis quand il avait 15 ans, selon son avocat. En dépit des nombreux appels internationaux pour lui sauver la vie, le jeune homme a été exécuté dans la prison d'Adel Abad à Chiraz dans le sud de l'Iran.

La France, actuelle présidente de l'UE a publié lundi une déclaration condamnant la pendaison d'un autre mineur, Reza Hejazi, le 19 août par le régime iranien.

Selon les groupes de défense des droits humains, il y a au moins 114 jeunes face à la potence pour des délits qu'ils auraient commis quand ils étaient mineurs. Le plus jeune a 13 ans, Ahmad Norouzi, condamné à mort il y a trois ans dans la province de Sistan-Baloutchistan, dans le sud-est de l'Iran.

La présidence du Conseil de l'Union européenne le 27 août 2008 condamne l'exécution de M. Behnam Zaree accusé d'avoir commis un meurtre alors qu'il était mineur.

Elle s'oppose vivement à toute exécution et notamment à celle, annoncée comme imminente, de M. Bahman Soleimani qui était également mineur au moment des faits ayant entraîné sa condamnation.

La présidence rappelle l'Iran à ses obligations : celui-ci a en effet adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1976 et à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994, dont les signataires s'engagent à ne pas appliquer la peine de mort pour un condamné mineur au moment des faits.



Le 20e anniversaire
du « massacre des
prisons » de 1988

Page 3



8 pendants en un
jour

Page 3

Exécution de cinq
Iraniens dont un
mineur au
Moment des faits

Page 4

Déclaration de
l'Union européenne
concernant le risque
d'exécution
imminente de M.
Amir Amrollahi en
Iran

Page 5

L'Iran entraîne des
escadrons de la mort
irakiens

Page 6

Obama choisit
comme colistier
Biden, un grand ami
des mollahs !

Page 7

L'Iran n'est pas un Etat de droit!

Madjid Moshayedi

Un moratoire théorique sur l'exécution en Iran

Le pouvoir judiciaire du régime des mollahs a annoncé sa décision de supprimer de son code pénal la lapidation et l'amputation. « La dernière version du projet de loi (révisant le) code pénal, qui a subi plusieurs modifications, ne comporte pas ce genre de peines », a dit Jamshidi, le porte-parole du pouvoir judiciaire.

La lapidation en vigueur depuis l'arrivée au pouvoir des mollahs a énormément nuit à leur image. En supprimant cette peine barbare ainsi que l'amputation, le régime améliore son image et élimine un des obstacles à une normalisation de ses relations avec les Etats-Unis, normalisation qui pourrait mettre fin aux sanctions qui l'ont affaibli au point de mettre en péril son existence. Par ailleurs, le régime a placé l'abolition de la lapidation dans le programme de ses faux dissidentes féministes (mais pro-régime) dont les activités sont censées prouver les possibilités démocratiques du régime.


Cette double abolition va renforcer leur image. Ainsi le régime peut maintenir d'autres lois misogynes qui font de la femme iranienne une personne sous tutelle et soumise (polygamie, interdiction de travailler ou de voyager sans l'autorisation du tuteur, prostitution sous couvert de mariage temporaire & autorisation de mariage avec des enfants).

Sur un plan concret, Khamemei, le guide suprême, a commué la peine de lapidation de quatre personnes : deux des condamnations ont été remplacées par dix ans de prison et les deux autres ont été remplacées par des peines de flagellation (qui restera en vigueur). La flagellation est donnée en public et le régime l'utilise beaucoup ces derniers temps. Le bourreau vise les reins et son objectif est de provoquer des hémorragies internes. Dernièrement, une triple flagellation publique a été interrompue suite aux protestations des habitants de la localité et de l'intervention de la mère d'un des condamnés qui a proposé qu'on la châtie à la place de son fils accusé du vol d'un sac de pistaches.

Huit femmes et un homme de lapidation. Malgré une campagne de mobilisation de leurs avocats pour leur sauver la vie, ces neuf personnes pourraient être exécutées d'un moment à l'autre par lapidation.

Les huit femmes, âgées de 27 à 43 ans, ont été condamnées à la lapidation pour prostitution, inceste ou adultère. L'homme est pour sa part un professeur de musique de 50 ans. Il a été reconnu coupable d'avoir eu des relations sexuelles illégales avec l'une de ses étudiantes. Selon les lois en vigueur dans le pays, tous ces motifs sont passibles de la peine de mort, et par lapidation.

Ce type d'exécution est particulièrement barbare. Les hommes sont enterrés jusqu'aux hanches et les femmes jusqu'au cou. Après quoi, ils sont bombardés de pierres jusqu'à ce que mort s'en suive, à moins d'avoir la « chance » qu'un des premiers projectiles vous assomme. Pour tenter d'empêcher la mise en œuvre des verdicts, une ONG iranienne de défense des droits de l'homme vient de lancer une campagne de mobilisation. L'avocate Shadi Sadr, membre de l'association, et militante féministe, s'est dite très inquiète de la situation. Me Sadr, qui fait campagne depuis 2006 contre une telle pratique, craint que ces exécutions sommaires surviennent à tout moment. Elle estime que la procédure n'a pas été respectée et que certaines des condamnées ont plaidé coupable en totale ignorance de la signification des charges qui pesaient contre elles. Par ailleurs, l'ONG veut amender la loi pénale du pays prescrivant la mort par lapidation.

La dernière lapidation à mort en Iran remonte à l'an dernier, bien que l'ayatollah Mahmoud Hachemi Chahrودي, chef du système judiciaire islamique, ait décrété en 2002 un moratoire théorique sur ce type d'exécution. Elle avait suscité un tollé de protestations des organisations de défense des droits de l'homme, de l'Union européenne et des Nations unies. En 2006, deux autres personnes auraient subi le même sort. Une information à prendre au conditionnel, n'ayant jamais été officiellement confirmée. « Nous demandons spécifiquement et clairement que ces condamnations à mort par lapidation, susceptibles d'être exécutées à tout moment, soient suspendues par l'ayatollah Chahrودي », a déclaré Me Mariam Kian-Arsi, un autre défenseur des accusés. Me Mohammad Mostafaie a, quant à lui, exhorté le Majlis (Parlement) à supprimer la lapidation à mort et les autres châtiments corporels en vigueur en Iran en vertu de la charia, la loi islamique. 

Le 20e anniversaire du « massacre des prisons » de 1988

Amnesty International a publié le 19 août, un document sur le massacre des prisonniers politiques en Iran fin 1988. Ce massacre ordonné par Khomeiny en personne et exécuté par tous les responsables de l'époque qui sont toujours aujourd'hui au plus niveau du pouvoir - les fameux modérés y compris - a fait 30.000 victimes, hommes, femmes, enfants, vieillards, en l'espace de quelques mois.



AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 13/118/2008

ÉFAI

19 août 2008

Vingt ans après le lancement en septembre 1988, par les autorités iraniennes de l'époque, d'une vague d'exécutions sommaires, massives et le plus souvent secrètes, Amnesty International demande une fois encore que les responsables du « massacre des prisons » soient tenus de rendre des comptes. Il ne devrait pas y avoir d'impunité pour des violations des droits humains aussi manifestes, quelle que soit la période à laquelle elles ont été commises.

L'organisation demande également au gouvernement iranien actuel de ne pas empêcher les proches des défunts de se rendre au cimetière de Khavaran dans le sud de Téhéran ou de marquer cet anniversaire aux environs du 29 août en demandant justice pour les êtres chers qu'ils ont perdus. Parmi les personnes exécutées sommairement, des centaines sont enterrées dans ce cimetière, souvent dans des fosses communes.

Amnesty International craint que les autorités iraniennes ne cherchent à empêcher ou disperser toute manifestation et elle rappelle au gouvernement iranien qu'il est tenu aux termes du droit international d'autoriser les personnes qui se rassemblent pacifiquement à exprimer leurs points de vue sans craindre d'être arrêtées.

Le droit international relatif aux droits humains requiert des autorités iraniennes qu'elles enquêtent de manière exhaustive et impartiale sur les violations du droit à la vie telles que celles qui ont été commises lors du « massacre des prisons », qui a débuté en 1988 et s'est poursuivi pendant l'année qui a suivi ; les autorités sont tenues d'identifier les responsables de ces agissements et de les déférer à la justice. Ni le fait de n'avoir rien entrepris jusqu'à maintenant, ni le temps qui s'est écoulé depuis ces homicides ne réduisent la responsabilité qu'ont les autorités d'agir.

Les responsables de ces homicides – qui constituent une des pires violations des droits humains commises en Iran – doivent être poursuivis en justice et jugés par un tribunal légalement constitué offrant toutes les garanties d'une procédure régulière, conformément à ce que prévoient les normes internationales d'équité des procès. Si l'enquête conclut à leur culpabilité, ces personnes devront recevoir une sanction appropriée prenant en compte la gravité de ces crimes, sans recours à la peine de mort ni aux châtiments corporels. □

8 pendaions en un jour

Huits personnes ont été pendues le mercredi 20 août en Iran (à Birjand et à Téhéran). La veille, le régime des mollahs avait pendu 5 autres prisonniers dont un jeune de 20 ans, Reza Hedjazi, qui avait commis un meurtre alors qu'il était mineur.



En Iran, 109 délits sont passibles de la peine de mort par pendaison, décapitation, lapidation ou précipitation du haut d'une falaise (peine réservée aux homosexuels). Guerre contre Dieu, trahison, espionnage, meurtre, attaque à main armée, trafic de drogue à partir de plus de cinq kilos d'opium, viol, sodomie répétée, adultère, prostitution, apostasie et dernièrement « troubles à l'ordre public » sont passibles de la peine de mort en Iran.

Ces 8 pendaions portent à au moins 180 le nombre d'exécutions en Iran depuis le début de l'année 2008. Aucun des célébrités iraniennes qui ont les honneurs de la presse en France n'a condamné ces pendaions. □

L'Iran n'est pas un Etat de droit!

Exécution de cinq Iraniens dont un mineur au Moment des faits

Cinq Iraniens dont un jeune de 20 ans, Reza Hedjazi, qui avait commis un meurtre alors qu'il était mineur, ont été pendus mardi a rapporté mercredi le 20 août la presse locale. L'exécution de Reza Hedjazi est en contravention avec deux conventions internationales auxquelles Téhéran a adhéré de longue date. Il avait tué à coup de couteau un autre jeune lors d'une bagarre dans un parc il y a cinq ans, alors qu'il n'était âgé que de quinze ans. Selon le quotidien Etemad, l'avocat de Reza Hedjazi a demandé un délai pour tenter de trouver un accord avec la famille de la victime pour éviter la pendaison du jeune homme.

Les autorités de la prison ont accepté dans un premier temps cette demande mais ont finalement procédé à l'exécution quatre heures plus tard, après que l'avocat eut quitté les lieux, écrit le journal. L'Iran a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, depuis 1976, et à la Convention relative aux droits de l'enfant, depuis 1994, dont les signataires s'engagent à ne pas appliquer la peine de mort pour un condamné mineur au moment des faits. Le Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Louise Arbour, avait exhorté Téhéran en juin à suspendre les exécutions prévues de quatre criminels mineurs au moment des faits. Un mineur iranien, reconnu coupable de meurtre, avait été exécuté peu après cet appel. De nombreux jeunes Iraniens, ayant commis des meurtres alors qu'ils étaient mineurs, sont en attente d'être exécutés dans les prisons iraniennes.

Selon le quotidien Kargozaran, deux jeunes, identifiés par leurs seuls prénoms Amir et Amir Karim et ayant commis des meurtres alors qu'ils étaient encore mineurs, ont été condamnés à mort. Par ailleurs, deux Iraniens, reconnus coupables de viols, ont également été pendus mardi à Ispahan, selon Etemad.

Pour sa part, le quotidien Iran a rapporté l'exécution de deux trafiquants de drogue à Téhéran. Ces pendaisons portent à au moins 172 le nombre de personnes exécutées en Iran depuis le début de l'année, selon un décompte de l'AFP à partir d'informations de presse. Amnesty International affirme que les autorités iraniennes ont exécuté 317 personnes en 2007, ce qui place l'Iran au deuxième rang des pays où la peine de mort est la plus appliquée, derrière la Chine. Le meurtre, le viol, le vol à main armée, le trafic de drogue ou encore l'adultère sont passibles de la peine de mort dans la République islamique.



5 ans de prison avec sursis pour le chef du syndicat des enseignants

Agence France Presse - Le chef du syndicat des enseignants iraniens, Ali Akbar Baghani, a été condamné à cinq ans de prison avec sursis pour sa participation à un mouvement social, a déclaré son avocat Peyman Hadj Mohammad Attar, cité par l'agence Ilna.

"La peine de cinq ans de prison avec sursis a été confirmée" en appel, a déclaré l'avocat. M. Baghani avait été interpellé en avril 2007, mais la date de son premier procès ainsi que de celui en appel n'ont pas été précisées. L'avocat de M. Baghani a expliqué qu'il a été jugé pour sa participation à un mouvement de protestation il y a deux ans pour dénoncer les conditions de travail des enseignants et réclamer une augmentation de leurs salaires. Il a ajouté qu'il allait utiliser "les moyens légaux pour tenter de diminuer cette peine", sans autre précision. En 2006, des enseignants iraniens avaient manifesté à plusieurs reprises devant le Parlement. Deux ans auparavant, ils avaient fait grève et organisé plusieurs manifestations pour demander une hausse des salaires.

Les enseignants iraniens gagnent l'équivalent de 200 à 300 dollars par mois, ce qui est largement insuffisant pour vivre, notamment dans la capitale. Nombre d'entre eux ont un deuxième travail dans le secteur privé pour arrondir leurs fins de mois.



Peine de prison pour deux étudiants kurdes

AFP, 25 août - La justice iranienne a condamné deux étudiants kurdes à deux ans de prison ferme pour propagande contre le pouvoir islamique et participation à des rassemblements illégaux, a rapporté lundi la presse. Sabah Nasri et Hedayat Ghazali, deux étudiants de Téhéran, sont en prison depuis quatorze mois, a déclaré leur avocat Saleh Nikbakht, cité par le quotidien Kargozaran.

"J'ai reçu dimanche le verdict de mes deux clients", a ajouté l'avocat, selon le quotidien Etemad. Il a ajouté qu'il allait faire appel de ce verdict. Selon la loi iranienne, la période déjà passée en prison est prise en compte dans la durée de la peine à purger.

Les universités iraniennes connaissent régulièrement des mouvements de protestation et les associations étudiantes proches des réformateurs se plaignent de pressions accrues depuis l'arrivée au pouvoir du président ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad en 2005. A la mi-août, trois leaders étudiants de l'université Amir Kabir, qui avaient été condamnés à trente mois de prison pour insulte à l'islam, ont été libérés après avoir passé un an en prison.



L'UE profondément préoccupée par la situation de M. Amir Amrollahi

Déclaration de l'Union européenne concernant le risque d'exécution imminente de M. Amir Amrollahi en Iran

12 août - L'Union européenne est profondément préoccupée par les informations faisant état de l'exécution imminente de M. Amir Amrollahi, condamné à la peine de mort pour des crimes qu'il aurait commis alors qu'il était mineur.

Cette condamnation à mort constitue une violation flagrante des obligations et engagements internationaux de la République islamique d'Iran, tels qu'ils sont énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui tous deux interdisent l'exécution de personnes condamnées pour des crimes commis alors qu'elles étaient mineures.

Aussi l'Union européenne condamne-t-elle l'exécution, le 22 juillet dernier à Bushehr, de MM. Hassan Mozafari et Rahman Shahidi, mineurs au moment des faits pour lesquels ils ont été condamnés.

L'Union européenne exhorte l'Iran à respecter ses engagements internationaux et à prendre sans délai les dispositions nécessaires pour surseoir à l'exécution de M. Amir Amrollahi et, de manière générale, à celle de toutes les autres personnes qui sont sous le coup d'une condamnation à mort pour des faits commis alors qu'elles étaient mineures.

Ainsi, l'Union européenne a pris connaissance avec soulagement de la décision des autorités judiciaires iraniennes d'annuler la condamnation à mort et d'ordonner un nouveau procès pour M. Ali Mahin Torabi, en faveur duquel l'Union européenne était intervenue à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Elle appelle les autorités iraniennes à procéder de la même manière avec les autres Iraniens dans la même situation et à envisager pour eux des peines de substitution adaptées, à finalité éducative et visant à permettre leur réinsertion sociale. □

L'UE demande la suspension d'une exécution en Iran

Présidence du Conseil de l'Union européenne, 19 août - La Présidence du Conseil de l'Union européenne est profondément préoccupée par la nouvelle de l'exécution imminente de Behnood Shojae, condamné à la peine de

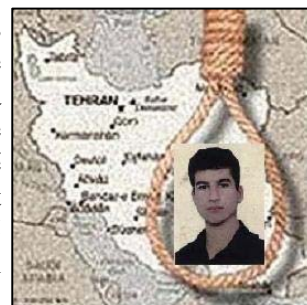
mort pour des crimes qu'il aurait commis alors qu'il était mineur.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne rappelle à l'Iran que la condamnation à mort de mineurs constitue une violation flagrante de ses obligations et engagements internationaux, expressément énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui tous deux interdisent clairement l'exécution de mineurs ou de personnes condamnées pour des crimes commis alors qu'elles étaient mineures.

La Présidence exhorte l'Iran à se conformer à ses obligations internationales et à prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour empêcher l'exécution de M. Shojae, ainsi que de tous les autres mineurs qui sont sous le coup d'une condamnation à mort. Elle appelle les autorités iraniennes à envisager des peines de substitution adaptées, à finalité avant tout éducative et visant à permettre la réinsertion sociale des mineurs délinquants. □

Un jeune a pendu après avoir déclaré un sursis à l'exécution

Le régime inhumain des mollahs a pendu un jeune de 20 ans, Mohammad Reza Hedjazi, à Ispahan (centre de l'Iran), après avoir annoncé que son exécution était suspendue. Hejazi avait 15 ans au moment du délit qui lui est imputé.



Il avait été transféré en isolement en vue de son exécution le 18 août. Mais quand sa famille et son avocat se sont rendus à la prison mercredi le 20 Août, on leur a dit que l'exécution avait été suspendue.

« Heureux d'apprendre cette nouvelle, nous avons quitté la prison. Mais à peine quelques heures plus tard, j'ai appris sur le site officiel du parquet d'Ispahan qu'il avait été pendu », a déclaré son avocat Mohammad Mostafa'i dans un état de choc.

Selon les groupes de défense des droits humains, **114 adolescents** font face à la potence pour des délits qu'ils auraient commis avant l'âge de 18 ans. Le plus jeune est âgé de 13 ans. Il s'appelle Ahmad Norouzi. Il a été condamné à mort il y a trois ans dans le sud de la province du Sistan-Baloutchistan. □

L'Iran entraîne des escadrons de la mort irakiens

WASHINGTON - Des escadrons de la mort irakiens sont entraînés en Iran par l'unité d'élite des Gardiens de la révolution iraniens et le Hezbollah libanais pour attaquer des cibles particulières en Irak, a déclaré un responsable militaire américain vendredi.

Ce responsable qui s'exprimait sous couvert de l'anonymat a déclaré que "les groupes spéciaux" chiites étaient entraînés à Qom, Téhéran, Mashad et Ahvaz notamment sur les techniques d'assassinat.


"Nous avons des rapports de renseignement confirmant que les groupes parrainés par l'Iran prévoient de revenir en Irak et ciblent particulièrement les forces de la coalition, les forces de sécurité irakiennes (ISF) et les citoyens irakiens", a dit ce responsable militaire.

L'information a été transmise au gouvernement irakien qui a "pris la main pour gérer la situation", a dit ce responsable qui s'exprimait depuis l'Irak

Selon la terminologie de l'armée américaine, "les groupes spéciaux" désignent des extrémistes chiites qui sont, selon elle, entraînés, financés et armés par les services iraniens. Téhéran réfute ces accusations.

Ces "groupes spéciaux" reçoivent une instruction notamment en matière de reconnaissance, de maniement des armes de petit calibre, de tactiques de petites unités, de bombes perforantes ou encore de "techniques d'assassinat", a ajouté le responsable américain. Ils sont déployés pour mener des "actes terroristes" contre des individus ou les forces américaines et irakiennes.

Les "groupes spéciaux" sont traditionnellement associés à l'armée du Mahdi, la milice du leader radical chiite Moqtada Sadr, mais dans ce cas, le responsable américain n'a pas fait de lien avec Sadr.

"Ils sont entraînés par (l'unité d'élite des Gardiens de la Révolution iraniens) Al-Quds, sous la direction de Qassim Suleimani et du Hezbollah libanais", a ajouté ce responsable. 

Rafle dans les rangs d'un groupe armé pro-iranien

BAGDAD - Les forces américaines ont annoncé avoir effectué lundi le 11 août et mardi une rafle à Bagdad dans les rangs d'un groupe armé pro-iranien ayant revendiqué une série d'attaques contre la coalition dans la capitale et à Bassorah, dans le sud de l'Irak.

Selon un communiqué de l'armée, les forces américaines ont arrêté, lors de trois opérations dans le quartier

sunnite d'Adhamiyah à Bagdad, neuf chiites soupçonnés d'appartenir aux +Kataëb Hezbollah+ (Brigades du Hezbollah). Selon l'armée américaine, ces brigades sont entraînées, armées, financées et dirigées par les Gardiens de la révolution en Iran.

"Sur la foi de renseignements, les forces de la coalition ont arrêté un suspect qui dirigerait au moins une cellule terroriste à Bassorah. Selon les informations recueillies auprès de détenus, il serait impliqué dans la contrebande d'armes et le passage de combattants à travers la frontière irako-iranienne", selon un communiqué.


Trois autres personnes ont été arrêtées avec lui, précise l'armée américaine.

Dans une seconde opération, toujours dans le quartier d'Adhamiyah, les soldats américains ont interpellé trois personnes, dont une impliquée dans des attaques au mortier. Dans la cache d'armes, les soldats ont trouvé du matériel électronique pouvant servir à la fabrication d'IRAM ("Improvised Rocket-assisted munitions"), un nouveau type d'explosifs puissants lancés par des roquettes apparus récemment.

Selon le quotidien américain Washington Post, qui les avait évoquées en juillet, leur utilisation par de présumés insurgés chiites montre "un élargissement du spectre des armes utilisées contre les forces américaines". Enfin, dans une troisième opération, les forces américaines ont arrêté deux hommes. Selon l'armée américaine, les Brigades du Hezbollah, bien que soutenues par l'Iran, sont différentes des "groupes spéciaux" qui opèrent clandestinement depuis 2005.

Selon la terminologie de l'armée américaine, "les groupes spéciaux" désignent des extrémistes chiites qui sont, selon elle, entraînés, financés et armés par les services iraniens.

Les Brigades du Hezbollah ont mis en ligne sur le site YouTube des vidéos présentées comme des opérations contre l'armée américaine à Bagdad, dont la dernière remonte au 30 juin, et montre un véhicule armé en feu. Ils ont le même logo que le Hezbollah libanais avec, en plus, la carte d'Irak.

Dans un communiqué lu par la télévision du Hezbollah libanais al-Manar, cette organisation affirmait avoir tiré au mortier contre quatre bases américaines à Bagdad et une britannique à Bassorah "pour venger l'assassinat" du chef militaire du Hezbollah libanais Imad Moughnieh, tué dans l'explosion d'une voiture piégée en février à Damas. 

Obama choisit comme colistier Biden, un grand ami des mollahs !

C'est officiel, Joseph Biden, le sénateur pro-mollahs, sera vice-président si Obama est élu. Cette nomination est importante surtout avant cette élection.

Tous les iraniens résidant aux Etats-Unis savent que ces dernières années les campagnes électorales de Joseph Biden ont été financées par les associations caritatives islamiques du régime des mollahs basées en Californie et par le réseau Silicon Iran.

En retour, le sénateur a fait de son mieux pour aider les mollahs. Tout d'abord, en tant que président de la commission des affaires étrangères du Congrès, il s'est toujours exprimé en faveur d'une reconnaissance du rôle régional des mollahs en recommandant une plus grande implication iranienne dans les affaires de l'Irak. C'est le point de désaccord entre les mollahs et l'administration Bush qui fait échouer leur commun projet d'entente et pousse Washington à augmenter les sanctions économiques contre Téhéran pour faire céder les mollahs sur ce point précis.

Biden a fait de son mieux pour aider les mollahs à éviter ces sanctions : il a ainsi été l'un des 16 sénateurs qui ont voté contre la loi qui classa les Pasdaran et les 130 entreprises commerciales qu'ils contrôlent sur la liste des entités terroristes.

Certes, la loi contre les Pasdaran a été votée, mais Biden s'est néanmoins distingué comme un allié valable des mollahs, prêt à mouiller sa chemise pour leur éviter la fermeture de la pompe à devises. Alors que les devises manquent cruellement à Téhéran, cette nomination sonne comme la promesse d'une levée des sanctions qui pèsent contre les Pasdaran et l'ouverture de négociations bilatérales et directes, dont la seule tenue sera une reconnaissance implicite des mollahs comme les principaux interlocuteurs régionaux des Etats-Unis. Les démocrates s'adressent ainsi aux mollahs pour les dissuader de conclure une entente préélectorale avec les républicains en leur faisant miroiter une entente plus éclatante par l'entremise de leur obligé Joseph Biden. Tout ceci est bien joli, mais les mollahs savent que les promesses électorales ont la vie courte. Une fois dans le bureau ovale, Obama ne

conclura aucun accord qui soit en sens unique et au détriment des intérêts et objectifs américains au Moyen-Orient et en Asie Centrale. □

Discours annuel du Nicolas Sarkozy

Il y a un an le 27 août 2007, à l'occasion du traditionnel discours annuel du président aux ambassadeurs français, Nicolas Sarkozy avait fait sensation en évoquant « la bombe iranienne ou le bombardement de l'Iran ». Cette année, il a repris son discours de l'année dernière avec quelques bémols.



Avant de reprendre cette formule qui lui plait bien, il a rappelé le contexte. « La communauté internationale ne peut pas accepter que l'Iran se dote de l'arme nucléaire... Rejoints par les États-Unis, la Russie et la Chine, les Européens doivent maintenir le cap avec détermination et, faute de réponse de l'Iran, accroître les sanctions dans tous les domaines... Tout doit être mis en oeuvre pour convaincre Téhéran de privilégier la coopération sur l'isolement et sur la confrontation. »

« Personne n'a de meilleure stratégie à proposer et, si nous devons échouer, chacun connaît l'alternative catastrophique devant laquelle le monde serait placé (...) : la bombe iranienne ou le bombardement de l'Iran », a-t-il lancé avant de préciser : « Personne ne souhaite que nous aboutissions à cette catastrophe »...

On ne peut accuser le président Sarkozy d'avoir manqué d'imagination pour ce discours. Son prédécesseur Jacques Chirac en faisait autant. D'un président à l'autre, on répète les mêmes menaces de sanctions onusiennes et les mêmes offres de dialogues sans avancer d'un iota.

La réalité est que les intérêts commerciaux en jeu interdisent le passage à l'acte pour la mise en oeuvre de ces sanctions. Les exportations européennes vers l'Iran ont augmenté de 17,8% en 2008.

La France est très présente en Iran : dernièrement elle a enlevé discrètement un nouveau contrat de forage pétrolier par l'intermédiaire d'une mystérieuse compagnie franco-chinoise. □

L'Iran n'est pas un Etat de droit!

Aufruf
Kundgebung in Zürich
Anlässlich 20 Jahrestages
der Massenhinrichtung politischer Gefangener im Iran!
Solidarität mit den politischen Gefangenen im Iran!

Dieses barbarische Regime hat am 1988 Tausende von Gefangenen ohne jegliches Gerichtsverfahren aus Angst vor Protesten durch die Bevölkerung und um diese einzuschüchtern hingerichtet. Mit diesem Massenmord wollte das Regime erreichen, dass die Bevölkerung aus Angst schweigen würde. Aber diese sadistischen Massenhinrichtungen konnten nicht den starken Willen unserer kämpferischen Landsleute und den schrei nach Gerechtigkeit und Freiheit im Keim ersticken.

Freitag 5. Sept. 2008 um 11h00 Uhr
Ort: Vor der Kirche Stauffacherstr. 10

Directeur:
Exekutivkomitee
Chefredakteur:
Aghil Jafari

Redaktion
Sahar Abdollahi, Mina Yazdizadegan

La radio voix de la résistance

Un programme de l'association démocratique pour des réfugiés (ADR)

www.nedaye-moghavemat.ch



www.k-d-panahandegan.org
info@k-d-panahandegan.org

L'adresse :
 Postfach 3562
 Zürich 8021

Téléphone: +41-079 402 64 09
 +41-078 842 85 25
 Téléfax : +41-043 535 61 59
 Poste Compte : 87- 441728 – 5

Les représentants des ADR
en Suisse et dans l'étranger

Pour prendre contact avec l'association et donner des informations sur la situation des requérants d'asile en Suisse et pour devenir membre de l'association, contactez nous par E-mail ou par téléphone

Canton de Zurich	Mehrzad Kheilili	0788428525
Canton de Berne	Ahmad Reza Binandeh	0797162209
Canton de Soleure	Ali Nazariyan	0794708119
Canton de Bâle	Arsalan Panahi	0793877347
Canton de Zoug	Herar Zadoorian	0765215951
Canton de Lucerne & Schwytz	Leila Mohammadgholikhani	0786742510
Canton de St. Gall	Sadegh Enshai	0763318965
Canton de Tessin	Naser Tavakoldust	0765456540
Canton de Argovie	Arash Egbali	0788306768
Canton de Schaffhouse	Fouad Jahani	0764022343
Canton de Grisons	Mohammad Reza Gholampour	0763047542
Canton de Uri	Moslam Yusafi	0788585072
Canton de Neuchâtel	Rahim Karami Abassabadi	0787613780
Canton de Vaud	Hossein Amir Far	0788392774
Canton de Fribourg	Mohammad Zolali	0786566719
Canton de Genève	Majid Mohseni	0764101426
Canton de Obwald	Abolghasem Faragollah	0763964432
Section en France	Mohammad Daizadeh	0033631279527

L'Iran n'est pas un Etat de droit!